

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES 2011-2016

Comité technique

3 juillet 2015

Rappel des axes

Axe 1 : Améliorer l'offre d'accompagnement des personnes âgées à domicile

**Axe 2 : Mieux adapter l'accueil en établissement
aux besoins des personnes âgées**

Axe 3 : Soutenir et développer l'accueil familial

**Axe 4 : Optimiser le fonctionnement des structures et favoriser la coordination
et le travail en réseau des acteurs intervenant auprès de la personne âgée**

**Axe 5 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées
dans la société**

**Axe 6 : Organiser le pilotage de la politique départementale
en faveur des personnes âgées**

Fiche action n° 1.1 : Mettre en place un protocole partagé de prévention et de signalement de la maltraitance envers les personnes âgées vulnérables

- Niveau d'enjeu : 1 sur 3
- Objectif : Prévenir la maltraitance et proposer des procédures permettant de signaler une situation de maltraitance puis de prendre les mesures adaptées
- Date de début de mise en œuvre : 2011
- **Actions réalisées :**
 - Poursuite de la signature du protocole régional de signalement aux autorités administratives des événements indésirables et des situations exceptionnelles aux Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et du protocole à destination des établissements et services qui relèvent de la seule compétence du Département (EHPA, PUV et SAAD).
 - Réalisation d'un bilan des signalements reçus et traités par le Département au 1er mai 2015.
- **Actions à effectuer :**
 - Formaliser le suivi sous le logiciel IODAS et organiser un suivi statistique
 - Organiser une demi-journée d'information sur la prévention de la maltraitance à destination des personnels de direction et d'encadrement intermédiaire des SAD (co-financement de la CNSA dans le cadre de convention section IV signée le 13 juin 2014)

Fiche action n° 1.2 : Renforcer la formation continue et la supervision des intervenants des services d'aide à domicile prestataires autorisés

- Niveau d'enjeu : 2 sur 3
- Objectif : Encourager la formation continue des intervenants des services d'aide à domicile (SAD) prestataires autorisés, poursuivre la formation des personnels, de leur encadrement et soutenir en particulier la mise en place de séances d'analyse de la pratique.

Engager à terme une réflexion sur la professionnalisation du secteur mandataire et des emplois directs.

- Date de début de mise en œuvre : 2011
- **Actions réalisées** :
 - Poursuite de la formation et la qualification des personnels lors de la campagne budgétaire.
 - Réalisation d'une enquête auprès des services d'aide et d'accompagnement à domicile autorisés visant à élaborer un état des lieux sur la mise en place de groupes d'analyse de la pratique pour les intervenants à domicile (convention section IV signée le 13 juin 2014).

Fiche action n° 1.2 : Renforcer la formation continue et la supervision des intervenants des services d'aide à domicile prestataires autorisés

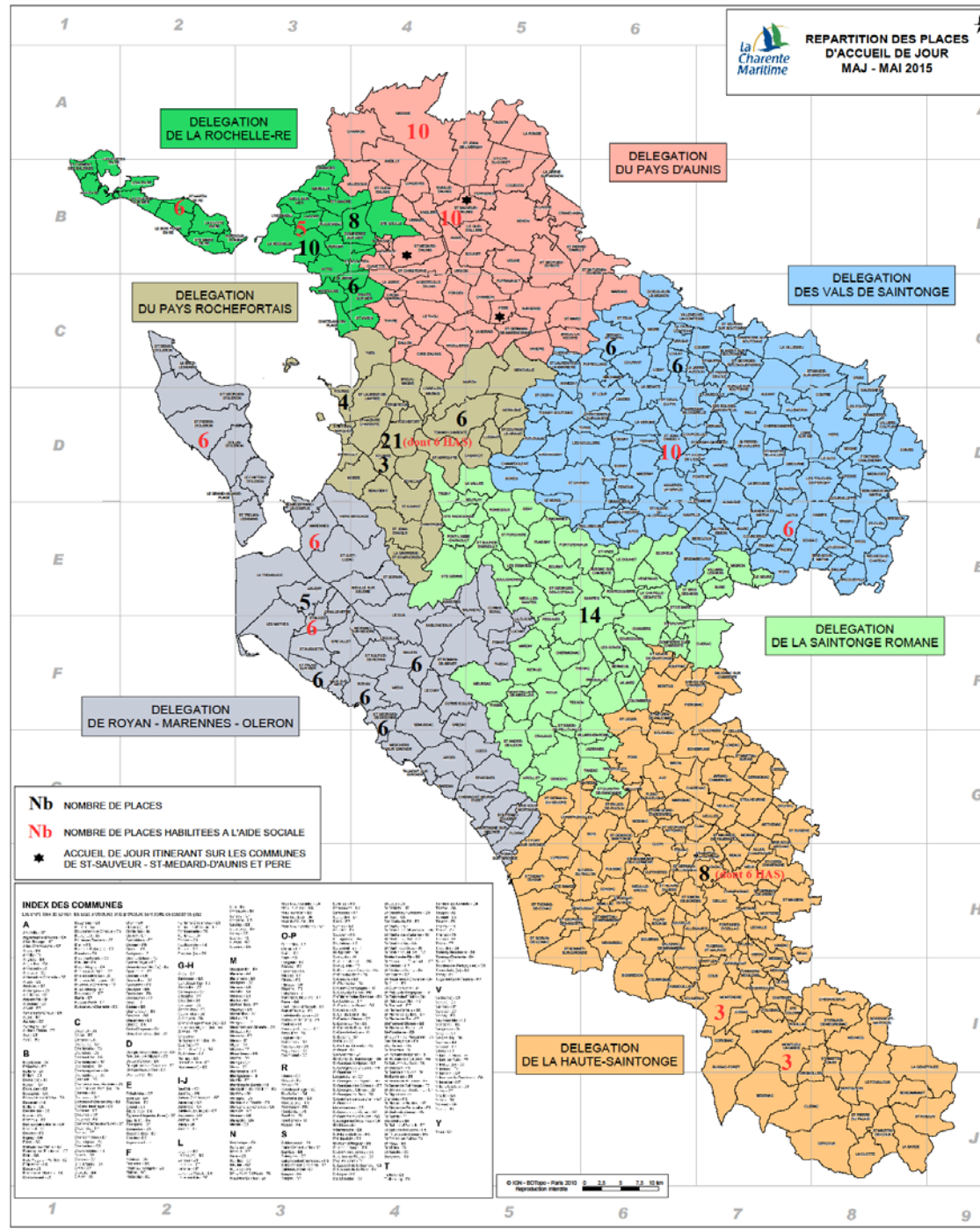
▪ Actions à effectuer :

- 3ème trimestre 2015: envoi de l'enquête et réalisation de l'état des lieux
- Solliciter les SAAD autorisés afin qu'ils déposent leurs projets pour la mise en place de ces groupes d'analyse de la pratique.
- Évaluer la qualité du service rendu aux personnes âgées accompagnées.
- Réaliser une enquête de satisfaction et identifier le nombre de SAAD autorisés et d'intervenants ayant bénéficié de ces séances.

Fiche action n° 1.3 : Proposer des accueils de jour répondant aux besoins des personnes âgées

- Niveau d'enjeu : 3 sur 3
- Objectif : Développer l'accueil de jour comme une offre à part entière avec un projet d'accueil spécifique, ciblé selon les besoins repérés sur les territoires.
- Date de début de mise en oeuvre : 2012

- **Actions réalisées :**
 - Élaboration des autorisations de regroupement conjointement avec l'Agence Régionale de Santé, conformément à la réglementation.
Au 1er mai 2015: 192 places autorisées et 155 places installées.
 - Évaluation du dispositif, des taux d'occupation et identification des obstacles à l'entrée en accueil de jour.
- **Actions à effectuer :**
 - Développer un plan de communication sur l'accueil de jour (page sur le site Internet, fiche interClic..).
 - Examiner les aides financières susceptibles de favoriser l'entrée en accueil de jour et les modalités d'organisation des transports.



Rappel des axes

Axe 1 : Améliorer l'offre d'accompagnement des personnes âgées à domicile

**Axe 2 : Mieux adapter l'accueil en établissement
aux besoins des personnes âgées**

Axe 3 : Soutenir et développer l'accueil familial

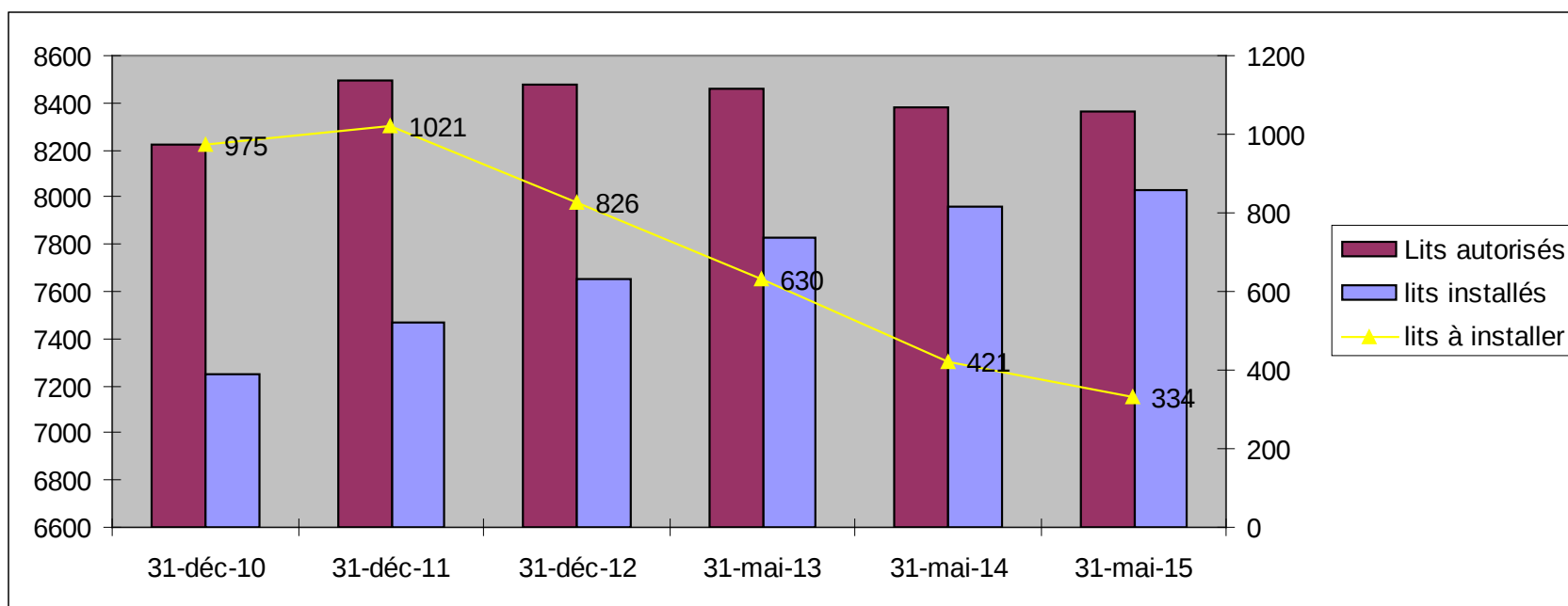
**Axe 4 : Optimiser le fonctionnement des structures et favoriser la coordination
et le travail en réseau des acteurs intervenant auprès de la personne âgée**

**Axe 5 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées
dans la société**

**Axe 6 : Organiser le pilotage de la politique départementale
en faveur des personnes âgées**

Les lits d'EHPAD autorisés et installés depuis l'adoption du schéma départemental

Évolution des lits autorisés et installés depuis le 31 décembre 2010



- Au 31 mai 2015 : 334 lits à installer.
- Entre le 31 mai 2014 et le 31 mai 2015 : 87 lits installés
- Ouvertures prévisionnelles d'ici fin 2015 : 88 lits

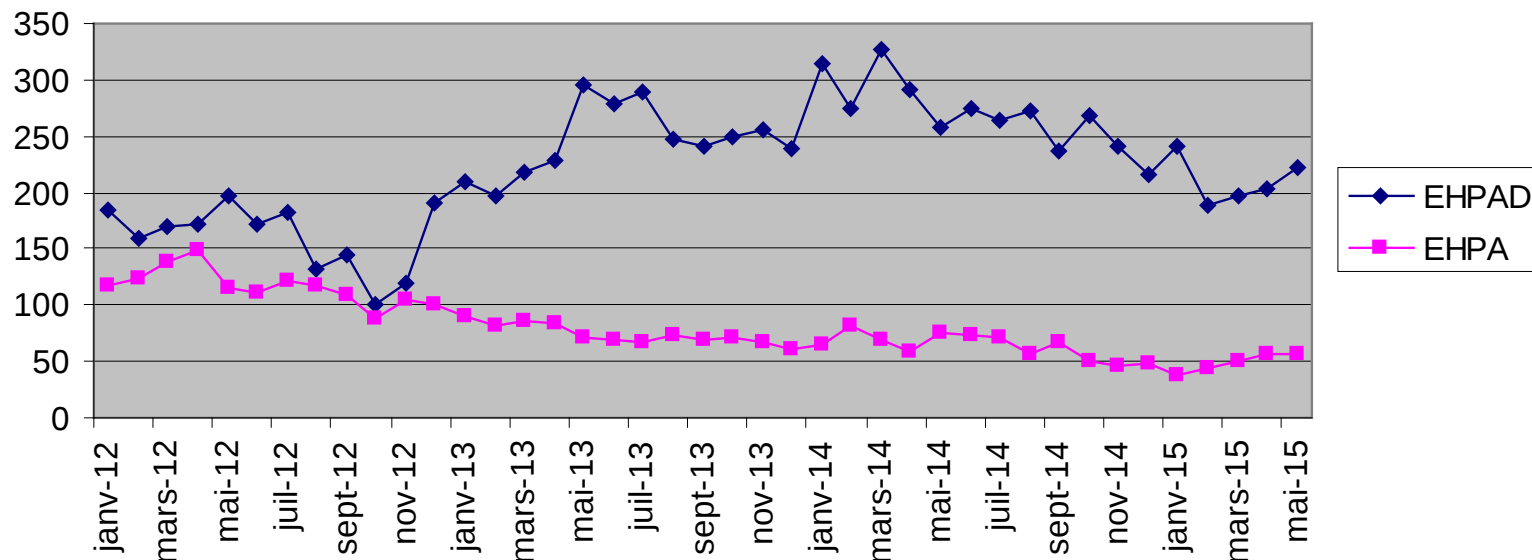
La répartition des lits d'EHPAD au 31 mai 2015

Pays	EHPAD								
	HAS			non HAS			TOTAL		
	autorisés	installés	à installer	autorisés	installés	à installer	autorisés	installés	à installer
La Rochelle Ré	679	679	0	1 251	1 251	0	1 930	1 930	0
Aunis	352	352	0	534	494	40	886	846	40
Rochefortais	136	136	0	738	738	0	874	874	0
Royan Marennes Oléron	736	680	56	1 530	1 348	182	2 266	2 028	238
Saintonge Romane	184	184	0	658	602	56	842	786	56
Haute Saintonge	475	475	0	378	378	0	853	853	0
Vals de Saintonge	453	453	0	259	259	0	712	712	0
TOTAL	3 015	2 959	56	5 348	5 070	278	8 363	8 029	334

* Lits d'EHPAD autorisés et installés: ne sont pas comptabilisés les lits d'Unités de Soins de Longue Durée (USLD) et les lits des maisons de retraite spécialisées non EHPAD, comptabilisés depuis le 1er janvier 2014 dans les statistiques des établissements pour personnes handicapées.

Le suivi des lits disponibles en EHPA et EHPAD

Suivi des lits disponibles en EHPAD et EHPA (Janvier 2012 à mai 2015)



EHPAD	31/11/2011	31/05/2015
Lits autorisés	8492	8363
Lits installés	7471	8029
Lits à installer	1021	334

▪ Au 1er janvier 2012: 185 lits d'EHPAD disponibles, soit 2 % des lits installés

▪ Au 31 mai 2015: 223 lits d'EHPAD disponibles soit 2,78 % des lits installés

Fiche action n° 2.1 : Favoriser l'accès des bénéficiaires de l'aide sociale départementale à des lits habilités à l'aide sociale

- Niveau d'enjeu : 1 sur 3
- Objectif : Favoriser un égal accès des personnes âgées, relevant de l'aide sociale à l'hébergement, aux établissements sur tout le département et identifier des solutions permettant d'offrir un plus grand nombre de places Habilitées à l'Aide Sociale (HAS) aux Charentais-Maritimes.
- Date de début de mise en oeuvre : 2011
- **Actions réalisées :**
 - Habilitation de 14 EHPAD privés à but lucratif ou associatifs depuis mars 2013, pour une capacité totale de 80 lits dans les secteurs prioritaires (8 établissements sur le Pays Rochefortais et 6 établissements sur le secteur de Royan), avec le tarif moyen départemental (55,08 € au 1er février 2015).
 - Réalisation d'un bilan sur le taux d'occupation des places au 1er avril 2015 : 59 places habilitées occupées soit 73,50 %.
 - Sollicitation par courrier du 3 juin 2015 des EHPAD privés lucratifs et associatifs sur le secteur de la Saintonge Romane pour une habilitation partielle de 3 à 5 lits (8 établissements concernés)
- **Actions à effectuer :**
 - Prendre en compte dans cet objectif la question des personnes handicapées vieillissantes.

Fiche action n° 2.2 : Développer un outil partagé de suivi des places disponibles en établissement

- Niveau d'enjeu : 2 sur 3
- Objectif : Suivi et accessibilité en ligne (pour le public et pour les professionnels) des places disponibles, mises à jour en temps réel.
- Date de début de mise en œuvre : 2011
- **Actions réalisées** :
 - Poursuite du suivi des places disponibles en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPA) et Dépendantes (EHPAD) par les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC).
 - Centralisation des places disponibles sur le département par la Direction de l'Autonomie et poursuite de l'élaboration de statistiques mensuelles.
 - Ouverture de l'outil Via Trajectoire au public au 1er janvier 2015.
 - Exploitation des statistiques issues de l'outil (liste des établissements utilisateurs, dénombrement des demandes reçues et créées par établissement, demandes traitées dans l'espace des médecins libéraux et dans l'espace des usagers).

Fiche action n° 2.3 : Élaborer une charte relative aux tarifs des établissements en cohérence avec les besoins des personnes âgées

- Niveau d'enjeu : 2 sur 3
- Objectif : Favoriser un égal accès des personnes âgées aux établissements sur tout le département et éviter les écarts excessifs de tarifs
- Date de début de mise en œuvre : 2012
- **Actions réalisées** :
 - Réflexion autour de la notion de « tarif socle » dans le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement.
- **Actions à effectuer** :
 - Attendre la parution de la loi avant la mise en place d'un groupe de travail composé des représentants des EHPAD, des usagers, des CLIC, des Délégations Territoriales...

Fiche n° 2.4 : Mettre en place un dossier partagé et une procédure unique de demande d'inscription en établissement

- Niveau d'enjeu : 2 sur 3
- Objectif: Optimiser et rendre homogène en la simplifiant la recherche de place en établissement pour les personnes âgées et leur entourage
- Date de début de mise en œuvre : 2012
- **Actions réalisées :**
 - Actualisation de la fiche InterCLIC « Accueil en EHPAD » visant à communiquer auprès des usagers sur l'existence du dossier unique d'admission en EHPAD et visant à les sensibiliser à l'utilisation de l'outil Via Trajectoire.
 - Actualisation de la page du site Internet du Département : « Demande d'admission en établissement ».
- **Actions à effectuer :**
 - Exploiter les statistiques issues de l'outil Via Trajectoire.
 - Élaborer un bilan sur l'utilisation de ce dossier avec l'Agence Régionale de Santé.
 - Poursuivre la communication sur ce document.

Fiche n° 2.5 : Favoriser les solutions d'admission rapide en EHPAD

- Niveau d'enjeu : 3 sur 3
- Objectif: Permettre une prise en charge sans délai pour des personnes âgées dont les besoins ne relèvent ni d'une hospitalisation, ni d'un accompagnement à domicile
- Date de début de mise en œuvre : 2013
- **Actions réalisées :**
 - Poursuite du suivi des lits disponibles dans les Établissements (EHPAD, EHPA, PUV) – suivi du dispositif de recensement par les CLIC avec une centralisation des statistiques et développement prévu par la fiche n°2.2
 - Déploiement de l'outil Via Trajectoire au public depuis le 1er janvier 2015.
 - Mobilisation possible de la procédure d'urgence d'aide sociale pour le placement en établissement d'accueil pour personnes âgées et pour l'obtention de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) fixée par le Règlement Départemental d'Aide Sociale (articles 60-54 et 60-74)
- **Actions à effectuer :**
 - Mettre en place un dispositif d'accueil rapide coordonné en travaillant entre EHPAD de même secteur : projet à expérimenter sur un territoire
 - Identifier les dispositifs financiers mobilisables en urgence et organiser un suivi du dispositif
 - Attente du déploiement définitif de l'outil Via Trajectoire, qui pourrait favoriser les admissions rapides en EHPAD, avant de poursuivre la réflexion sur la mise en œuvre de cette fiche action et d'évoquer la pertinence de son maintien.

Rappel des axes

Axe 1 : Améliorer l'offre d'accompagnement des personnes âgées à domicile

**Axe 2 : Mieux adapter l'accueil en établissement
aux besoins des personnes âgées**

Axe 3 : Soutenir et développer l'accueil familial

**Axe 4 : Optimiser le fonctionnement des structures et favoriser la coordination
et le travail en réseau des acteurs intervenant auprès de la personne âgée**

**Axe 5 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées
dans la société**

**Axe 6 : Organiser le pilotage de la politique départementale
en faveur des personnes âgées**

Fiche action n° 3.1 : Développer la formation continue et favoriser le répit des accueillants familiaux

- Niveau d'enjeu : 1 sur 3
- Objectif : Mettre en place des solutions afin de permettre aux accueillants familiaux (AF) de profiter de moments de répit et de temps de formation.
- Date de début de mise en œuvre : 2011
- **Actions réalisées** :
 - Poursuite de l'organisation de la formation initiale et continue 2014-2015 des accueillants familiaux (209 accueillants familiaux concernés au 31 mai 2015).
 - Élaboration d'un tronc commun de formation pour les accueillants familiaux pour personnes âgées et pour personnes handicapées.
 - Réflexion sur la création d'un pool de personnes agréés pour assurer le remplacement au domicile des accueillants familiaux, afin de structurer et d'encadrer les remplacements.
 - Réflexion sur le développement de l'accueil de jour en famille d'accueil.
 - Promotion de l'accueil familial avec la parution d'un article dans le magazine du Département en mai 2015, afin de recruter des nouveaux accueillants familiaux.

▪ **Actions à effectuer :**

- Élaborer un marché pour la mise en place de la formation initiale et continue en 2016 et 2017, au regard du bilan d'évaluation établi à l'issu du marché précédent.
- Développer un plan de communication (mise à jour des dépliants, création d'une page Internet, la réalisation d'un vidéo-témoignage sur le métier d'accueillant familial, communication auprès de la presse) afin de valoriser le métier d'accueillant familiaux et de recruter de nouveaux candidats.
- Organiser des manifestations en partenariat avec les maisons de l'emploi et des réunions d'information pour recruter de nouveaux accueillants familiaux: prévu dernier trimestre 2015.

Fiche action n° 3.2 : Mettre en place un règlement de fonctionnement de l'accueil familial

- Niveau d'enjeu : 2 sur 3
- Objectif : Fixer un cadre facilitant la cohabitation entre la personne âgée et son accueillant familial ainsi que les relations de ce dernier avec la famille de la personne âgée et rappeler aux accueillants les obligations liées à l'agrément.
- Date de début de mise en œuvre : 2011
- **Actions réalisées** :
 - Restitution du groupe de travail en avril 2015 sur l'application de la réglementation relative à l'accueil familial et le contrat d'hébergement, composé des représentants des organismes de protection des majeurs, les services de placement familial et les agents départementaux en charge du suivi social et médico-social des accueillants.
 - Élaboration d'un projet de règlement de fonctionnement pour les accueillants familiaux et d'un guide d'information pour les personnes âgées et handicapées hébergées en accueil familial.
- **Actions à effectuer** :
 - Présenter le règlement de fonctionnement et le guide d'information à la validation de l'Assemblée départementale en octobre 2015.
 - Organiser des réunions d'informations en novembre-décembre 2015 afin de présenter les outils, pour une application au 1er janvier 2016.

Fiche action n° 3.3 : Expérimenter le développement d'un système d'accueil familial regroupé

- Niveau d'enjeu : 2 sur 3
- Objectif : Permettre à plusieurs familles d'accueil de se regrouper afin d'améliorer la qualité globale de l'accueil proposé aux personnes âgées et les conditions de vie professionnelle des accueillants familiaux.
- Date de début de mise en œuvre : 2012
- **Actions réalisées** :
 - Poursuite de l'étude en lien avec la Direction de l'Habitat et du Logement sur la faisabilité du projet et l'élaboration d'un cahier des charges (charges de fonctionnement, coût de la construction...) et avec les Associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) et l'Association Départementale pour l'Éducation et l'Insertion sur le montage et le portage du projet.
- **Actions à effectuer** :
 - Définir les conditions optimales de regroupements envisagés.
 - Recruter des familles d'accueil sur deux communes expérimentales.
 - Si la faisabilité s'avère satisfaisante, construction du projet avec sollicitation des financeurs et de l'ensemble des acteurs concernés.

Rappel des axes

Axe 1 : Améliorer l'offre d'accompagnement des personnes âgées à domicile

**Axe 2 : Mieux adapter l'accueil en établissement
aux besoins des personnes âgées**

Axe 3 : Soutenir et développer l'accueil familial

**Axe 4 : Optimiser le fonctionnement des structures et favoriser la coordination
et le travail en réseau des acteurs intervenant auprès de la personne âgée**

**Axe 5 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées
dans la société**

**Axe 6 : Organiser le pilotage de la politique départementale
en faveur des personnes âgées**

Le schéma départemental en faveur des personnes adultes handicapées 2013-2017

- ✓ Un schéma départemental validé par l'Assemblée Départementale en mars 2013
- ✓ Une méthodologie d'élaboration partenariale
- ✓ **5 axes définis:**

Axe 1 : Développer la coordination, favoriser l'information et la protection des personnes handicapées en situation de vulnérabilité.

Axe 2 : Favoriser le parcours des personnes handicapées et l'accompagnement et tout au long de la vie en structures sociales et médico-sociales.

Axe 3 : Améliorer l'accompagnement à domicile, l'aide et la formation des aidants.

Axe 4 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes handicapées dans la société.

Axe 5 : Organiser le pilotage de la politique départementale en faveur des personnes handicapées.

Les personnes handicapées vieillissantes

Fiche 2.5 : Renforcer et diversifier les modalités de réponse aux besoins des personnes handicapées vieillissantes

- Début de mise en œuvre : 2013
- Niveau d'enjeu: 1
- Objectif général: Diversifier et adapter l'offre de prise en charge pour les personnes handicapées vieillissantes pour s'adapter aux différentes situations.
- **Actions réalisées :**
 - la mise en place d'un groupe de travail en mai/juin 2014 avec deux objectifs spécifiques:
 - 1) Définir le type de population prise en charge et adapter le contenu de l'accompagnement à la nature de la perte d'autonomie des usagers,
 - 2) Proposer une variété d'offres adaptées aux besoins et définir les projets.
 - les propositions issues du groupe de travail départemental et retenues par le Comité de pilotage du 7 novembre 2014 sur la mise en œuvre du schéma départemental 2013-2017 en faveur des personnes adultes handicapées.

Sur l'âge	Retenir l'âge de 50 ans comme primo-critère pour déterminer les signes du vieillissement Réaliser un examen particulier des dossiers qui font l'objet d'une dérogation d'âge (entrée avant 60 ans) en EHPAD
Sur l'évaluation des besoins de la PHV	Mener une étude au 3e trimestre 2014 sur les Personnes Handicapées Vieillissantes accueillies en établissement (FO, FAM, FH d'ESAT, MRS, EHPAD spécialisés) réalisée par la Direction de l'Autonomie.
Sur les soins	Développer les conventions entre les établissements médico-sociaux et les centres hospitaliers (services généraux et psychiatrie), notamment pour construire des parcours plus fluides et éviter les ruptures Mieux former les personnels notamment des services d'aide à domicile à l'accompagnement du handicap
Sur l'évolution des attentes des personnes handicapées	Repérer les situations prévisibles qui nécessitent un travail de prévention (exemple critère d'alerte en cas de cumul du statut d'aidant et une demande d'APA pour l'aidant). Améliorer le repérage des aidants en difficulté. Examiner l'adaptation de l'offre des établissements pour personnes handicapées en développant l'accueil de jour et l'hébergement temporaire pour préparer à l'entrée tout en favorisant la proximité géographique, Travailler à des conventionnements inter-secteurs (PH/PA/SAD/SSIAD) par zone géographique pour expérimenter une coordination.
Sur l'hébergement des personnes en accueil familial	Améliorer la formation des accueillants familiaux aux handicaps et développer les relais et solutions de répit. Mener une réflexion sur l'accueil de PHV en famille d'accueil PH au delà de 60 ans et identifier des critères déterminant la réorientation d'une PH vers une famille d'accueil PA.

Sur l'hébergement des personnes en structures pour adultes handicapés	Encourager le développement de partenariat entre les établissements pour personnes handicapées : - gestionnaires d'ESAT et les Etablissements pour personnes âgées (EHPA) habilités à l'aide sociale - gestionnaires de FAM et les EHPAD Dans le cadre de l'élaboration d'un référentiel de contenu de la prise en charge par type de structure, préciser : - les conditions de maintien des personnes au-delà de 60 ans dans les établissements pour adultes handicapés : Foyers de travailleurs (FH ESAT), Foyers Occupationnels (FO), Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) et les Maisons d'Accueil Spécialisée (MAS) - les conditions d'admission en MRS et le statut des Maisons de Retraite Spécialisée (MRS)
Sur l'accueil Personnes Handicapées en EHPA et EHPAD	Proposer des réponses locales pour les PHV en s'appuyant sur les établissements pour personnes âgées qui ont un maillage de proximité important. Mobiliser le nombre de lits habilités à l'aide sociale dans les EHPAD et EHPA. Soutenir les établissements pour personnes âgées dans l'accompagnement spécifique des personnes handicapées. Plusieurs axes de travail ont été proposés : - adapter les moyens des EHPAD/EHPA en personnel d'accompagnement - faire intervenir les SAVS en EHPA et EHPAD - créer des unités spécifiques dans les EHPAD pour les personnes handicapées ou des unités de vie dédiées

▪ **Actions à effectuer :**

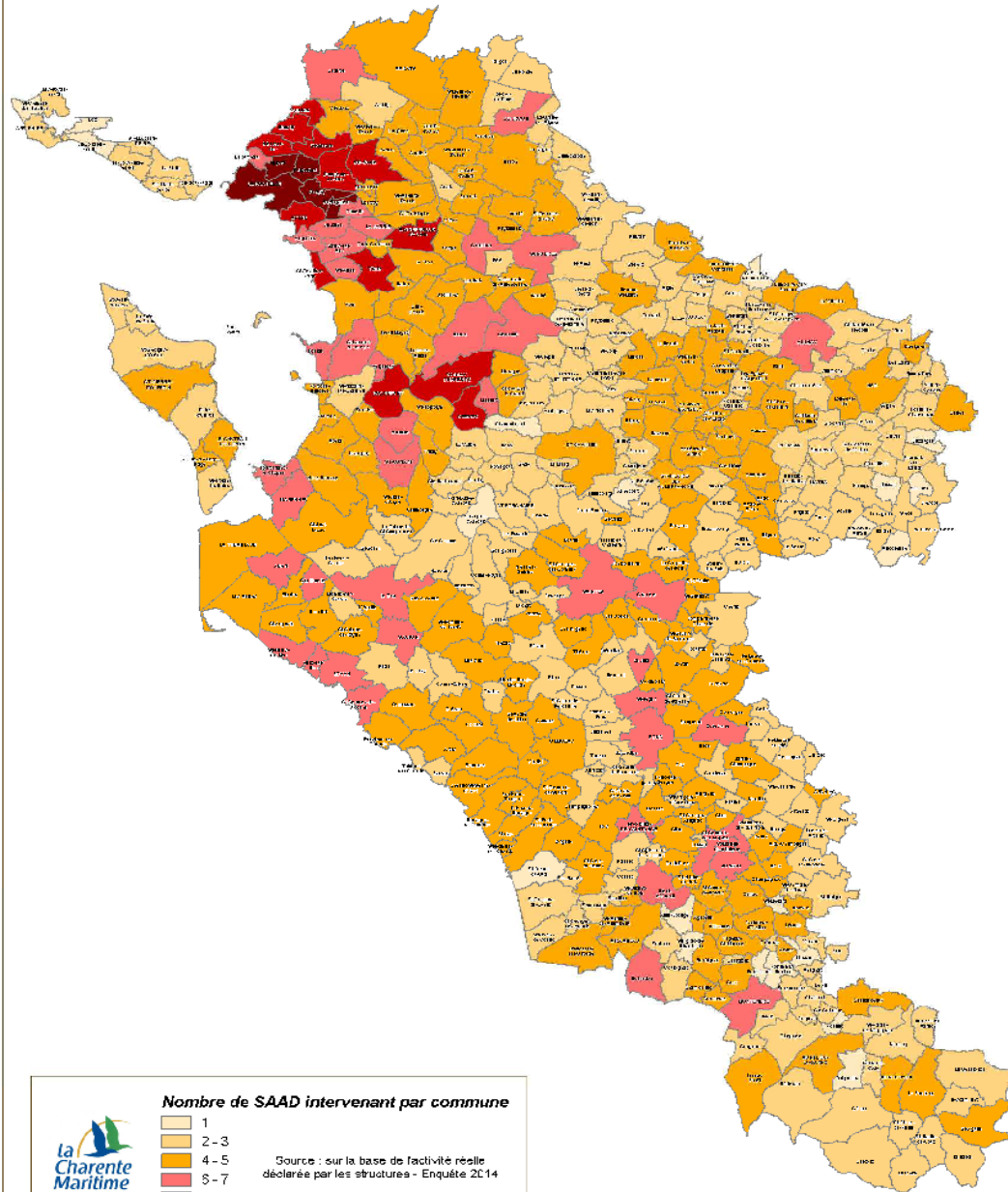
Accompagnement des projets et réflexions en cours :

- ✓ Réflexion entre le Centre Hospitalier de St Pierre d'Oléron et le FAM de Lannelongue.
- ✓ Créer des passerelles entre le secteur des personnes handicapées et personnes âgées à partir d'initiatives locales en cours: formation continue, accompagnements spécifiques lors d'intégration individuelle ou collective, actions et animations communes.
- ✓ Développement dans le cadre des CPOM des réponses diversifiées.
- ✓ Préciser le référentiel et le champ d'intervention d'un SAVS pour Personnes Handicapées Vieillissantes (EHPA...)
- ✓ Présenter des projets spécifiques adaptés par les gestionnaires, s'appropriant les objectifs du schéma départemental 2013-2017 en faveur des personnes adultes handicapées.

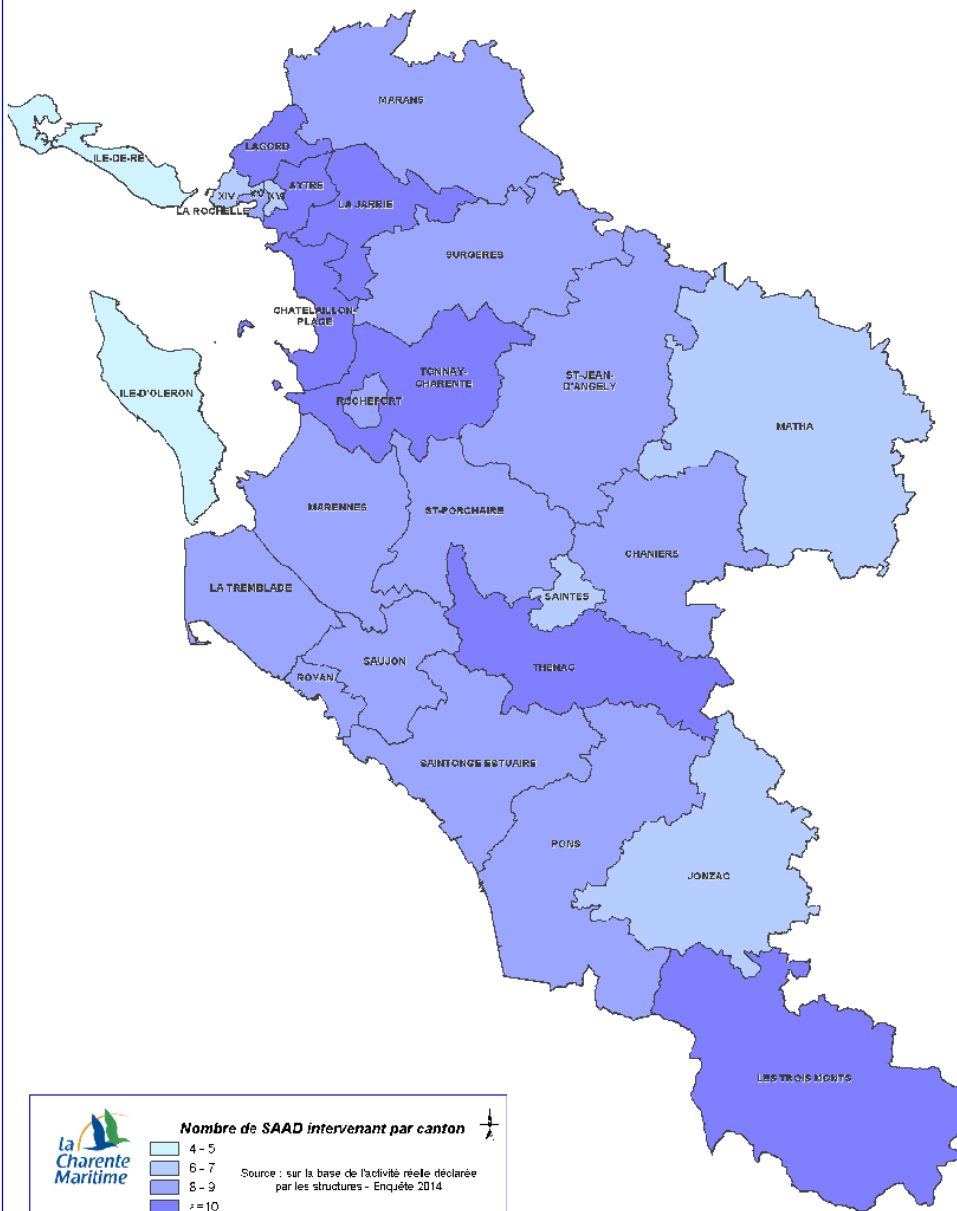
Fiche action n° 4.1 : Favoriser les mutualisations et les regroupements entre les structures pour optimiser leur fonctionnement ainsi que la qualité de prise en charge des usagers

- Niveau d'enjeu : 1 sur 3
 - Objectif : Favoriser les mutualisations et les regroupements entre les structures pour optimiser leur fonctionnement ainsi que la qualité de prise en charge des usagers.
 - Date de début de mise en œuvre : 2011
 - **Actions réalisées** :
 - État des lieux des territoires d'activité des services d'aide et d'accompagnement à domicile autorisés (SAAD) avec l'élaboration de cartes (données 2014).
 - Regroupement des SAAD autorisés: 39 services au 1er juillet 2015.
 - Démarche d'accompagnement à la mutualisation des SAAD autorisés en deux étapes, présentée aux services le 3 juin 2015 et validée par l'Assemblée Départementale le 25 juin 2015:
 - 1) Prestation d'accompagnement du Département avec le recours à un cabinet extérieur pour mener une étude prospective sur les cinq années à venir.
 - 2) Financement des études, audits et démarches de rapprochement de mutualisation, fusion-absorption, transfert d'autorisation entre les SAAD prestataires autorisés, réalisés en cohérence avec les objectifs départementaux.
- Un financement maximal de 4 000 € TTC sur justificatif de dépenses.
- Un projet co-financé par la CNSA dans le cadre de la convention section IV signée le 13 juin 2014.
- Mobilisation du fond de restructuration des SAD en difficultés géré par l'ARS (430 000 € sur 2014-2015 pour 13 SAAD).

COUVERTURE TERRITORIALE DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD) PRESTATAIRES AUTORISES PAR COMMUNE SELON L'ACTIVITE REELLE EN 2014



**COUVERTURE TERRITORIALE DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE
(SAAD) PRESTATAIRES AUTORISES PAR CANTON SELON L'ACTIVITE REELLE EN 2014**



Nombre de SAAD intervenant par canton



Source : sur la base de l'activité réelle déclarée par les structures - Enquête 2014

- **Actions à effectuer** : 2015-2016:
 - Poursuivre les démarches de mutualisation, de rapprochement et de fusion-absorption engagées par les services d'aide et d'accompagnement à domicile prestataires autorisés.
 - Accompagner la mise en œuvre du dispositif :
 - * Recourir au cabinet extérieur pour mener une étude prospective sur les cinq années à venir.
 - * Financer des audits, des démarches de mutualisation.
 - Évaluer la démarche (nombre d'audits réalisés, nombre d'accords de mutualisation, la nature de la mutualisation, les moyens mis en place).

Fiche action n° 4.2 : Renforcer le rôle du Département en matière de coordination gérontologique locale

- Niveau d'enjeu : 1 sur 3
- Objectif : Renforcer la coordination gérontologique au niveau local.
- Date de début de mise en œuvre : 2011
- **Actions réalisées** :
 - Poursuite de la mise en oeuvre du plan de communication sur le numéro unique d'information auprès des usagers et des professionnels (courriers, diffusion d'affiches et de dépliants, lettre d'information directe, communication sur le site Internet du Département, magazine du Département, supplément seniors du Sud Ouest en mai 2015)

« Seniors info Charente-Maritime, les CLIC vous informent au 09.70.82.12.13 ».
 - Bilan sur le numéro unique : 997 appels sur 6 mois (novembre 2014 à avril 2015).
 - Construction d'un guide d'information commun aux trois CLIC gérés par le Département et réflexion et poursuite de la réalisation des fiches d'information Inter CLIC.
 - Organisation par les CLIC de la semaine bleue qui se déroulera du 12 au 18 octobre 2015.
 - Participation au dispositif des MAIA des territoires de santé Nord et Sud-Est et notamment à la démarche de « Guichet intégré » qui est un mode d'organisation partagée entre tous les partenaires chargés de l'information, de l'orientation de la population et de la coordination du territoire.

Fiche action n° 4.2 : Renforcer le rôle du Département en matière de coordination gérontologique locale

▪ **Actions à effectuer :**

- Favoriser les relations des Délégations et des CLIC et poursuivre la construction des supports communs pour l'ensemble des CLIC du département, notamment sur le guide d'information.
- Étudier, avec l'ARS, la place des réseaux gérontologiques et leurs relations avec les CLIC afin de favoriser un fonctionnement homogène sur l'ensemble du territoire.

Fiche action n° 4.3 : Améliorer le partage d'informations en matière d'évaluations et de suivis médico-sociaux

- Niveau d'enjeu : 2 sur 3

- Objectif :

Encourager la mutualisation de certaines informations en travaillant sur les contenus à partager à partir d'outils existants.

- Date de début de mise en œuvre : 2011

- **Actions réalisées** :

- Réflexion sur l'utilisation d'un logiciel métier partagé et l'adaptation de l'outil Web DCR pour les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), en partenariat avec les MAIA et les professionnels concernés.

- **Actions à effectuer** :

- Finaliser l'étude sur l'adaptation de l'outil web DCR (état des lieux, identification des besoins des CLIC et du coût prévisionnel du projet), en lien avec la démarche de « Guichet intégré ».
- Développer la dématérialisation des notifications des plans d'aide APA dans le cadre du projet de plate-forme de télétransmission en projet dans le secteur de l'aide à domicile (convention section IV signée avec la CNSA le 13 juin 2014).

Fiche n° 4.4 : Solliciter l'Agence Régionale de Santé sur l'amélioration des parcours de soins des personnes âgées en encourageant le travail en réseau

- Niveau d'enjeu : 3 sur 3
- Objectif : Compléter la couverture territoriale départementale des réseaux gérontologiques et améliorer leur efficience. Améliorer la promotion de la santé et la prévention
- Date de début de mise en œuvre : 2012
- **Actions réalisées** :
 - Extension du Réseau gérontologique géré par l'Association Coordination Santé Social de Haute Saintonge sur le territoire de la Saintonge Romane, avec la création d'une antenne à Saintes en novembre 2014, qui couvre la ville de Saintes et 21 communes limitrophes.
 - Poursuite du déploiement du réseau gérontologique géré par l'Association Résaunis sur la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.
 - Présentation d'un dossier auprès de l'ARS pour une extension du réseau gérontologique géré par l'Association Résaunis sur le territoire de l'Ile d'Oléron.
- **Actions à effectuer** :
 - Compléter la couverture du territoire de santé sud par le réseau gérontologique géré par l'Association Coordination Santé Social de Haute Saintonge (couverture totale du secteur de la Saintonge Romane en 2016).
 - Compléter la couverture du territoire de santé nord en réseau gérontologique, en s'appuyant sur les contrats locaux de santé.

Fiche action n° 4.5 : Coordonner les interventions à domicile : élaboration d'un outil de liaison

- Niveau d'enjeu : 3 sur 3
- Objectif : Retrouver facilement et rapidement les informations utiles à tous les acteurs, améliorant ainsi la qualité de prise en charge des personnes âgées à domicile.
- Date de début de mise en œuvre : 2013
- **Actions réalisées** :
 - Réflexion sur la mise en œuvre de cette fiche-action au regard des outils existants et de l'évolution des nouvelles technologies.
- **Actions à effectuer** :
 - Recenser et comparer les outils de liaison existants.
 - Créer un outil commun, former et informer les intervenants à l'utilisation de celui-ci.
 - Réaliser des contrôles de sa bonne utilisation.
- Outils déjà mis en place par les services dans le cadre de la démarche qualité, évolution des technologies vers la dématérialisation. Priorité portant plutôt sur la recomposition des SAD en cours.

Poursuite de cette fiche action non pertinente désormais.

La télégestion et la dématérialisation des échanges avec les services d'aide à domicile

- Objectif : Dématérialisation des échanges entre le Département et les services d'aide à domicile autorisés, afin de fiabiliser les données et généraliser le contrôle des factures
- **Actions réalisées :**
 - Obtention d'un co-financement de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (convention section IV signée le 13 juin 2014).
 - Formalisation de l'état des lieux sur les systèmes d'informations et les équipements des 40 services d'aide et d'accompagnement à domicile prestataires autorisés.
 - Rencontre avec des éditeurs pour la mise en place de la télégestion et la dématérialisation des échanges.
 - Réunions du 26 janvier 2015 et 20 mars 2015 du comité de pilotage sur la mise en œuvre du projet avec la validation des axes du cahier des charges.
 - Publication en juin 2015 d'un marché pour la fourniture, hébergement et exploitation d'un dispositif de télégestion et de télétransmission des échanges avec les services prestataires d'aide à domicile, avec une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

▪ **Actions à effectuer** (2015-2016):

- Mobilisation des fonds européens pour co-financer le projet.
- 3ème trimestre 2015: sélection de l'éditeur avec la notification du marché.
- 4ème trimestre 2015: adaptation des systèmes d'information avec la mise en service de la plate-forme départementale d'exploitation des données issues de l'ensemble des systèmes de télégestion et de télétransmission.
- De janvier à juin 2016: test de la plate-forme sur des SAAD pilotes et mise en place de la télégestion pour les SAAD non équipés.
- De juillet 2016 à juin 2017: déploiement du dispositif à l'ensemble des SAAD.

Rappel des axes

Axe 1 : Améliorer l'offre d'accompagnement des personnes âgées à domicile

**Axe 2 : Mieux adapter l'accueil en établissement
aux besoins des personnes âgées**

Axe 3 : Soutenir et développer l'accueil familial

**Axe 4 : Optimiser le fonctionnement des structures et favoriser la coordination
et le travail en réseau des acteurs intervenant auprès de la personne âgée**

**Axe 5 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées
dans la société**

**Axe 6 : Organiser le pilotage de la politique départementale
en faveur des personnes âgées**

Fiche action 5.1 : Diffuser l'information sur les dispositifs d'adaptation du logement existants et soutenir des projets innovants

- Niveau d'enjeu : 1 sur 3 – Mise en œuvre : 2011-2016
- Objectif : Favoriser le libre choix des personnes âgées concernant leur lieu de vie : renforcer et faire connaître les dispositifs existants d'adaptation des logements et soutenir les actions innovantes.
- **Actions réalisées :**
 - Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » qui prévoit des aides aux propriétaires occupants pour l'adaptation physique de leur logement à la perte d'autonomie. En 2014, 50 propriétaires ont pu bénéficier des aides du Département, cumulées à celles de l'Agence nationale de l'habitat. Le bilan du programme pour les années 2012-2014 s'établit à 145 propriétaires aidés, respectant ainsi les objectifs de la convention. Ce programme a été reconduit pour la période 2015-2017 avec comme objectif l'aide de 150 ménages.
 - Mise en ligne sur le site Internet du Département de l'Observatoire départemental de l'habitat qui intègre des indicateurs démographiques relatifs au vieillissement de la population (exemple : pyramide des âges par commune).

Fiche action 5.1 : Diffuser l'information sur les dispositifs d'adaptation du logement existants et soutenir des projets innovants

- Poursuite du travail partenarial avec les bailleurs sociaux pour la prise en compte de la perte d'autonomie dans les constructions neuves. Le bailleur Atlantic Aménagement est le 1^{er} bailleur de France à avoir obtenu le label Habitat Senior Services Plus Mention Excellence. Ce label, créé par l'association Delphis, propose des logements accessibles et adaptés ainsi que des services spécifiques aux seniors dans certaines résidences intergénérationnelles. Participation financière du Département à une opération de l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération de La Rochelle de 19 logements adaptés à la perte d'autonomie dans le quartier de Mireuil.

▪ Actions à effectuer :

- Publier sur l'Observatoire départemental de l'habitat les statistiques relatives à l'aide aux propriétaires occupants pour l'adaptation physique de leur logement.
- Relancer la communication à l'occasion du nouveau PIG 2015-2017.

Fiche action 5.2 : Faire connaître les dispositifs existants de transport adapté aux besoins des personnes âgées et soutenir de nouvelles formes de transport

- Niveau d'enjeu : 1 sur 3
- Objectif : Rendre plus accessible le transport à la demande et les autres possibilités de transport à destination des personnes âgées.
- Mise en œuvre : 2014 - 2015
- **Actions réalisées** :
 - Poursuite de la tarification aidée applicable sur le réseau de transport Les Mouettes en faveur des publics à faibles ressources : près de 200 personnes âgées sont bénéficiaires.
 - Présentation des dispositifs départementaux favorisant la mobilité (lignes de car, Taxi Mouettes, carte Solidarité Transport) lors de réunions partenariales en Vals de Saintonge.
 - Organisation des transports lors de deux sorties vers les Pôles Nature durant la semaine bleue en 2014. Renouvellement du service prévu pour l'édition 2015.
- **Actions en cours de réalisation** :
 - Poursuite de la diffusion de l'information relative à l'offre de transport public auprès des interlocuteurs spécifiques.
 - Évaluation et adaptation de l'offre de services de transport (public, associatif et privé) à l'aide de l'observatoire des mobilités.

Fiche action n° 5.3 : Favoriser le maintien et le développement d'activités sportives, culturelles, de loisirs répondant aux attentes variées des personnes âgées

- Niveau d'enjeu : 2 sur 3
- Objectif : Développer l'offre de loisirs et d'activités accessibles et adaptés aux attentes des retraités, notamment dans le cadre associatif.
- Date de début de mise en œuvre : 2011
- **Actions réalisées :**
 - Réalisation d'un spectacle le 14 mai 2015 « Histoire Vraies en terre du milieu » dans la cadre du projet artistique développé sur les Pôles Nature et les Espaces Naturels Sensibles de la Charente-Maritime, et plus particulièrement « d'Histoires Vraies », projet pédagogique intergénérationnel avec des collégiens et les EHPAD « Aligre » à Marans et l'« L'Aube » à Saint Cyr du Doret.
 - Organisation d'une conférence « Bien Vieillir » à La Rochelle et déploiement d'ateliers de promotion de la santé : Ateliers « Bien vieillir », « PEPS Eureka » et les ateliers Nutrition Santé Seniors par la MSA (ASEPT des Charentes) en partenariat avec le Département.
 - Organisation par la MSA des Géronto Challenges le 18 mai 2015.
 - Poursuite de la mise en œuvre de la Charte Territoriale des solidarités en Sud Charente-Maritime: réflexion menée par la MSA en lien avec les partenaires

▪ **Actions à effectuer :**

- Participer à la conférence « Bien Vieillir » le 22 septembre 2015 sur le territoire des Vals de Saintonge et le 14 octobre 2015 sur l'Île de Ré.
- Déployer les ateliers de promotion de la santé sur les territoires d'intervention des CLIC : Ateliers « Bien vieillir », « PEPS Eureka » et « Nutrition Santé Seniors » (partenariat par la MSA (ASEPT des Charentes) et le Département).

Fiche action n° 5.4 : Faciliter l'action des associations oeuvrant pour les personnes âgées et encourager le bénévolat des personnes âgées

- Niveau d'enjeu : 2 sur 3
- Objectif : Permettre aux personnes âgées, notamment à domicile, de bénéficier d'une offre de services et de loisirs accessibles et adaptée et de s'impliquer dans des actions favorisant le maintien du lien social.

Mise en œuvre : 2013 - 2016

Actions réalisées :

- Intégration des personnes âgées isolées à domicile dans le public éligible à l'action d'insertion sociale « démarche d'accompagnement concerté » (DAC) financée par le Département dans 22 des 24 centres sociaux du département (65 personnes de + de 65 ans accompagnées)
- Actions partenariales développées par la CARSAT avec les centres sociaux.
- Expérimentation de l'action « Archivobus » à Aulnay de Saintonge du 9 au 13 octobre 2014: espace itinérant de médiation culturelle, de découverte, d'animation, de formation et de collecte de mémoire.
- Collecte de mémoire, témoignages de résidents de l'EHPAD des Vals d'Antenne à MATHA, en vue d'une exposition lors de la semaine bleue, sur trois thématiques: la pouponnière et la période de guerre, les bombardements de Royan et le premier vote des femmes en 1945 et travail de partenariat avec les structures scolaires de Matha.

▪ **Actions réalisées :**

- Mobilisation du CODERPA à travers ses commissions, et notamment la commission « Prévention pour un vieillissement réussi ». Travaux menés en collaboration avec Générations Mouvement, Passerelles et Compétences et SOS amitié 17.

▪ **Actions à effectuer :**

- Renforcer la communication autour des associations et des activités existantes

Rappel des axes

Axe 1 : Améliorer l'offre d'accompagnement des personnes âgées à domicile

**Axe 2 : Mieux adapter l'accueil en établissement
aux besoins des personnes âgées**

Axe 3 : Soutenir et développer l'accueil familial

**Axe 4 : Optimiser le fonctionnement des structures et favoriser la coordination
et le travail en réseau des acteurs intervenant auprès de la personne âgée**

**Axe 5 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées
dans la société**

**Axe 6 : Organiser le pilotage de la politique départementale
en faveur des personnes âgées**

Fiche action n° 6.1 : Piloter la politique départementale en faveur des personnes âgées en s'appuyant sur le schéma

- Niveau d'enjeu : 1 sur 3
- Objectif : Préparer et porter les choix de la politique départementale en faveur des personnes âgées à partir des orientations générales définies par le Département, réaliser les réajustements nécessaires en fonction des évolutions du contexte (juridique, économique, sociologique).
- Date de début de mise en œuvre : 2011
- **Actions réalisées** :
 - Contacts avec les Directions et services du Département et les autres partenaires sur la mise en œuvre du schéma
 - Réunion du comité de pilotage du 5 juin 2015 et du comité technique le 3 juillet 2015.
 - Publication sur le site du Département d'un bilan intermédiaire sur la mise en œuvre du schéma et des comptes-rendus des comités de pilotage et des comités techniques.
- **Actions à effectuer** :
 - Suivi régulier et évaluation

Échanges

Axe 1: Améliorer l'offre d'accompagnement des personnes âgées à domicile

Fiche action n°1.1: « Mettre en place un protocole partagé de prévention et de signalement de la maltraitance envers les personnes âgées vulnérables »

Une augmentation des signalements est constatée depuis la mise en œuvre du protocole de signalement des événements indésirables en 2014. Ceci ne qualifie pas une dégradation de la prise en charge mais une meilleure fluidité des informations à transmettre.

70 signalements ont été adressés en 2014 à la Direction de l'Autonomie en majorité en provenance des établissements et services. Les deux principaux motifs de signalement: la sécurité des personnes et le fonctionnement général des établissements et services.

Fiche action n°1.3: « Proposer des accueils de jour répondant aux besoins des personnes âgées »

Le regroupement des places d'accueil de jour est récent (fin 2014-1er trimestre 2015). Néanmoins un premier bilan a pu être établi avec les partenaires sur les obstacles au développement de cette offre. Les freins identifiés: l'organisation des transports, le reste à charge pour les personnes accueillies et, dans une moindre mesure, l'inadéquation de l'offre avec le public accueilli.

Axe 2: Mieux adapter l'accueil en établissement aux besoins des personnes âgées

Fiche action n° 2.1: « Favoriser l'accès des bénéficiaires de l'aide sociale départementale à des lits habilités à l'aide sociale »

Ces lits habilités au sein d'établissements privés à but lucratif ou associatifs se cumulent avec les bénéficiaires de l'aide sociale départementale après 3 ans d'hébergement et concernent 53 bénéficiaires au 1er avril 2015.

Le Département souhaite poursuivre les objectifs du schéma en ouvrant les habilitations déjà données aux personnes handicapées vieillissantes, dans le cadre d'intégration individuelle des personnes au sein des établissements pour personnes âgées (EHPA et EHPAD), et en développant les lits habilités sur le secteur de la Saintonge Romane.

Fiche action n° 2.2: « Développer un outil partagé de suivi des places disponibles en établissement »

L'outil Via Trajectoire a été ouvert au grand public et aux médecins traitants en janvier 2015

Les premiers chiffres en Poitou-Charentes au 1er mai 2015:

- 100 % des Unités de Soins de Longue Durée connectées
- 92% des EHPA et des EHPAD connectés
- 80 % des établissements connectés ont déjà reçu au moins une demande par ViaTrajectoire
- 563 admissions effectives ont été prononcées
- Espace usager: 83 dossiers réalisés (dont 4 en provenance d'autres régions)
- 18 médecins traitants se sont connectés et ont validé un volet médical

Les premiers chiffres en Charente-Maritime:

- 90 % des établissements du département sont connectés à cet outil (déclarés structures receveuses dans l'outil).
- depuis janvier 2015: 1 725 demandes reçues et 530 dossiers à traiter, ce qui témoigne d'une montée en charge significative de l'utilisation de cette application. La quasi totalité des établissements a été saisie au moins une fois pour une demande d'admission.

Les établissements présents soulignent l'intérêt de l'outil, plus opérationnel à l'heure actuelle pour les établissements rattachés à un Centre Hospitalier, dans la mesure où cet outil fonctionne depuis plusieurs années pour les Services de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR).

Il est également souligné que le dossier informatisé est rarement complet, les données médicales et financières n'étant pas systématiquement complétées. Une information en direction des médecins traitants sur le déploiement de l'outil a été réalisée en 2015 et devra être poursuivie.

Le déploiement de cet outil est envisagé dans le secteur du handicap. Trois régions pilotes (l'Alsace, la Bourgogne et le Rhône-Alpes) expérimentent le dispositif.

Axe 3: Soutenir et développer l'accueil familial

- le projet d'accueil familial regroupé ne s'apparente pas au dispositif de familles gouvernantes, qui prévoit la mise à disposition de logement adapté pouvant accueillir plusieurs personnes en situation de handicap ou de dépendance avec un accompagnement quotidien d'une gouvernante.

Ce projet d'accueil familial regroupé s'inscrit dans le cadre de la réglementation sur l'accueil familial fixée par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Axe 4: Optimiser le fonctionnement des structures et favoriser la coordination et le travail en réseau des acteurs intervenant auprès de la personne âgée

Concernant la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes, les associations gestionnaires de structures pour adultes handicapés sont en recherche de partenariat pour développer des projets spécifiques au sein des EHPAD et des EHPA. La Directrice de l'EHPAD « Aligre » à Marans fait part des rapprochements amorcés en juin 2015 avec les gestionnaires pour intégrer des personnes handicapées vieillissantes sur des lits d'hébergement temporaire.

Les représentants des établissements pour personnes âgées souhaitent s'inscrire dans cette démarche mais posent la question des moyens financiers requis pour assurer cet accompagnement.

Les projets seront étudiés au cas par cas par le Département.

Enfin, des conventions de partenariat entre les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) peuvent être également envisagées, afin de prévoir l'intervention des équipes du SAVS au sein de l'établissement pour la prise en charge de la ou les personne(s) handicapée(s) vieillissante(s).

Fiche action n° 4.4: « Solliciter l'Agence Régionale de Santé sur l'amélioration des parcours de soins des personnes âgées en encourageant le travail en réseau »

L'activité nouvelle du réseau sur le secteur de la Saintonge Romane, géré par l'Association Coordination Santé-Social, est satisfaisante avec une file active de 50 personnes. Il est souligné la qualité du partenariat avec les professionnels de santé et le Centre Hospitalier de Saintes, qui favorise le déploiement de cette antenne du réseau, ouverte en novembre 2014.

Son rapprochement avec les réseaux gérontologiques gérés par l'Association Relanse (secteur d'intervention: Vals de Saintonge) et l'Association IVHOIR (secteur d'intervention: Pays Royannais et Bassin de Marennes) se structure et devrait se finaliser au 1er janvier 2016.

Axe 5: Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées dans la société

Fiche action n° 5.1: « Diffuser l'information sur les dispositifs d'adaptation du logement existants et soutenir des projets innovants »

Le programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » a été reconduit pour la période 2015-2017 avec comme objectif d'aider 150 ménages. A l'heure actuelle, la Direction de l'Habitat et du Logement comptabilise 355 demandes en attente parmi lesquelles figurent des demandes réalisées par des personnes âgées et handicapées, pour des travaux sur la perte d'autonomie et les économies d'énergie.

Par ailleurs, il est constaté que les demandes concernent des ménages plus jeunes, pas encore retraités, qui souhaitent aménager leur logement (douche, sanitaires), afin d'anticiper leur perte d'autonomie.

Fiche action n° 5.3: « Favoriser le maintien et le développement d'activités sportives, culturelles, de loisirs répondant aux attentes variées des personnes âgées »

Dans le cadre de la Charte de partenariat sur la Haute Saintonge développée par la Mutualité Sociale Agricole (MSA), 4 groupes de travail ont été mis en place, visant notamment à lutter contre l'isolement social, soutenir les personnes âgées dépendantes et leurs familles et favoriser le dialogue intergénérationnel.